

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

**Rapport de la commission chargée d'analyser le préavis n°5
« Installation de deux abribus à l'emplacement de l'arrêt de Vufflens-la-Ville,
grande salle »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux et communaux,

La commission ad hoc composée de Mme Aliénor Llona, M. Jean-Paul Carrard et moi-même, a été reçue par deux membres de la Municipalité, Messieurs Olivier Duperrut, Syndic, et Michel Gruaz, Conseiller municipal, le mardi 4 juin 2024. Durant cette séance, la commission a pu poser nombre de questions et elle a obtenu des explications détaillées sur le projet. Merci aux deux membres de la Municipalité.

L'installation de deux abribus doit répondre à des critères précis pour assurer l'accessibilité, la durabilité et le respect du budget proposé. La commission a donc groupé ses remarques en trois points.

Accessibilité et utilisation

Les emplacements devant la grande salle ont été aménagés en prévision de l'installation de ces abribus avec un décrochement destiné à élargir le trottoir à 2 mètres, à savoir la profondeur suffisante pour permettre le passage de personnes en fauteuil roulant. Cet impératif limite quelque peu le choix des abribus.

Par ailleurs, le projet prévoit d'installer un banc et des parois latérales pour se protéger du vent.

Conception et durabilité

Deux options de conception sont à envisager pour ces abribus.

- Sur mesure, ce qui offre la possibilité de personnaliser l'abribus, mais ce qui signifie aussi un temps de fabrication plus long, voire un coût un peu plus élevé.
- Préfabriqués, ce qui signifie rapidité d'installation, équipements standardisés.

Les matériaux proposés pour la construction des abribus sont le bois ou l'acier combinés avec du verre. Si l'esthétique du bois est plus chaleureuse, la construction en bois nécessite plus d'espace, son entretien et sa durée de vie sont également des inconvénients.

C'est la raison pour laquelle le projet table sur le choix de l'acier et du verre d'un modèle a priori préfabriqué (durée d'utilisation plus longue, faible entretien, résistance accrue aux intempéries, voire aux actes de vandalisme).

Budget et délai

L'investissement envisagé a été calculé sur la base d'une offre « sur mesure », donc à un prix légèrement plus élevé que les modèles préfabriqués, ce qui permet de considérer qu'il n'y aura pas de dépassement du budget présenté. Des devis spécifiques seront demandés auprès de plusieurs entreprises pour obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

Enfin le préavis a été proposé le plus rapidement possible, de telle manière que la réalisation de ces abribus puisse se faire dès l'automne 2024.

Sur la base des explications et des assurances reçues, la commission recommande à l'unanimité l'acceptation de ce préavis n°5, tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 20 juin 2024

Aliénor Llona



Jean-Paul Carrard



Martine Nicollerat

